

PROCES-VERBAL - SEANCE DU 12 AVRIL 2018

L'an deux mille dix-huit, le 12 Avril, à dix-huit heures trente, les membres du Conseil de Communauté, dûment convoqués par la Présidente de la Communauté de Communes Mâconnais-Tournugeois se sont réunis à la salle de réunion du bâtiment intercommunal à Fleurville.

Présents :

M. BELIGNÉ Philippe (La Truchère), M. BUCHAILLE Didier (Uchizy), M. CHARPY PUGET Gilles (Cruzille), M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. CHEVALIER François (Grevilly), Mme CLEMENT Patricia (Fleurville), M. COCHET François (Tournus), M. DAILLY Jean-Maurice (Viré), M. DELPEUCH Pierre-Michel (La Chapelle-sous-Brancion), M. DESROCHES Patrick (Viré), Mme DOUDET Marjorie (Tournus), Mme DREVET Marie-Thérèse (Montbellet), M. DUMONT Marc (Saint Albain), Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme MARTENS Anja (Tournus), Mme MARTINS-BALTAR Viviane (Tournus), Mme PAGEAUD Line (Tournus), M. PERRE Paul (Chardonnay), M. RAVOT Christophe (Tournus), M. ROBELIN Bernard (Saint-Gengoux-de-Scissé), M. ROUGEOT François (Lugny), M. STAUB Frédéric (Tournus), M. THIELLAND Gérard (Lacrost), Mme TIVANT Marie-Andrée (Le Villars), M. VARIN René (Tournus), M. VEAU Bertrand (Tournus) délégués titulaires.

Excusés étant représentés :

M. IOOS Xavier (Préty) par Mme GROSJEAN Marie-Françoise (Préty), M. MEUNIER Jean-Claude (Ozenay) par M. PETIT Gilles (Ozenay), M. SANGOY Marc (Bissy-la-Mâconnaise) par M. NICOLAS Alexandre (Bissy la Mâconnaise)

Excusés ayant donné pouvoir :

M. BETENCOURT Philippe (Tournus) à M. VEAU Bertrand (Tournus), Mme COLLANGES Irène (Burgy) à M. CHERVIER Jean-Pierre (Clessé), M. FARAMA Julien (Tournus) à Mme MARTINS BALTAR Viviane (Tournus), Mme FONTRouGE –TARDIEU Laurence (Tournus) à M. VARIN René (Tournus), M. GALEA Guy (Lugny) à M. ROUGEOT François (Lugny), Mme HUET Arlette (Clessé) à M. ROBELIN Bernard (Saint Gengoux de Scissé), Mme JOUSSEAU Monique (Plottes) à Mme GABRELLE Catherine (Royer), Mme MERMET Anne (Tournus) à M. RAVOT Christophe (Tournus), M. TALMARD Paul (Uchizy) à M. BUCHAILLE Didier (Uchizy), M. TALMEY Patrick (Martailly les Brancion) à M. PERRE PEUL (Chardonnay)

Excusé : M. PERRUSSET Henri (Farges-lès-Mâcon),

Absent : M. ROCHE Claude (Tournus)

Secrétaire de séance : M. Alexandre NICOLAS

Le quorum étant atteint, le Conseil Communautaire peut délibérer.

Effectif légal du Conseil Communautaire : 41

Conseillers présents ou représentés : 39

Membres en exercice : 41

Votants : 39

ORDRE DU JOUR :

Administration générale

1. Désignation des membres de la commission locale du secteur sauvegardé de Tournus
2. Association aile : convention de mise à disposition de locaux et de moyens

Espace aquatique intercommunal

3. Rapport annuel d'exploitation de la piscine intercommunale du Mâconnais-Tournugeois - saison 2017
4. Fonctionnement de l'espace aquatique intercommunal du Mâconnais-Tournugeois – saison 2018
Règlement intérieur de l'espace aquatique intercommunal
Tarifs 2018

Comptabilité/Finances

5. Budget principal : Vote du budget primitif 2018
6. Budget annexe zone d'activité de Lacrost : Vote du budget primitif 2018
7. Budget annexe zone d'activité de l'Ecarlate : Vote du budget primitif 2018
8. Budget annexe pépinière d'entreprises : Vote du budget primitif 2018
9. Budget annexe SPANC : Vote du budget primitif 2018
10. Emprunt pour le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire

Questions et informations diverses

M. Alexandre NICOLAS est désigné secrétaire de séance.

Le procès-verbal du 29 Mars 2018 est validé à l'unanimité des membres présents et représentés suite à la modification suivante : Mme MARTINS BALTAR Viviane est notée présente alors qu'elle avait donné son pouvoir à M. STAUB Frédéric,

Administration générale

1. Association aile : convention de mise à disposition de locaux et de moyens

➔ **Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- d'accepter la mise à disposition gratuite d'un bureau pour l'hébergement de l'association AILE au sein du bâtiment communautaire à Tournus du lundi au vendredi,
- de fixer les coûts des frais de fonctionnement comme suit :
 - accès au photocopieur et à l'affranchissement : facturation au coût réel par la création d'un compte spécifique analytique,
 - consommables/fluides non individualisables (eau, électricité, chauffage, Internet, téléphone, frais d'entretien, etc.) : remboursement d'une somme annuelle forfaitaire de 120 €.

Un titre annuel sera émis sur présentation d'un décompte,

- d'autoriser la Présidente à signer la convention de mise à disposition des locaux et des moyens entre l'association AILE et la Communauté de Communes du Mâconnais- Tournugeois.

Espace aquatique intercommunal

2. Rapport annuel d'exploitation de la piscine intercommunale du Mâconnais-Tournugeois - saison 2017

➔ **Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire prend connaissance du rapport annuel d'exploitation de l'espace aquatique intercommunal du Mâconnais-Tournugeois – saison 2017.**

3. Fonctionnement de l'espace aquatique intercommunal du Mâconnais-Tournugeois – saison 2018

Règlement intérieur de l'espace aquatique intercommunal et Tarifs 2018

➔ **Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré, DECIDE, à l'unanimité des membres présents et représentés :**

- **d'organiser l'accueil du public et de réserver des plages d'accueil pour les établissements scolaires selon les modalités mentionnées ci-dessous :**

- **du Lundi 28 Mai au Vendredi 6 Juillet pour l'accueil des scolaires.**
- **du vendredi 1^{er} juin au vendredi 31 Août inclus pour l'accueil du public.**

Les horaires d'ouverture sont précisés dans le tableau ci-dessous :

| Détail des horaires d'accueil pas catégorie : | MAI | JUN ET DU 2 AU 6 JUILLET | JUILLET | AOUT |
|---|---------------------------|--|--|------|
| | | | du 7/07/18 au 31/08/18 Accueil du public de 11h00 à 19h00 | |
| LUNDI | de 8h à 17h ► scolaires | de 8h à 17h ► scolaires | | |
| MARDI | | | | |
| MERCREDI | de 8h à 11h45 ► scolaires | de 8h à 11h45 ► scolaires 12h à 19h ► public | | |
| JEUDI | de 8h à 17h ► scolaires | de 8h à 17h ► scolaires | | |
| VENDREDI | de 8h à 17h ► scolaires | de 8h à 17h ► scolaires de 17h à 20h ► public | | |
| SAMEDI | de 11h à 17h ► public | de 11h à 19h ► public | | |
| DIMANCHE | | | | |

- **de recruter du personnel technique et administratif selon la répartition suivante :**

| Personnel de surveillance | MAI | JUIN | | JUILLET | AOUT |
|--|-----------------------------|--------------------------|---------------------------|---------|--------|
| | scolaires | scolaires | public | public | public |
| BEESAN-opérateur des APS – salarié titulaire CCMT Chef de bassin | 1 ETP | 1 ETP | | 1 ETP | |
| BEESAN-éducateur des APS - saisonnier Chef de bassin-remplaçant Catégorie B - 8ème échelon | 1 ETP | 1 ETP | | 1 ETP | |
| BEESAN-éducateur des APS - saisonnier Catégorie B - 8ème échelon | 1 ETP | 1 ETP | | 1 ETP | |
| BNSSA - operateur des APS saisonnier Catégorie C - 6ème échelon | | | 1 agent à 26/35ème ETP | 1 ETP | 1 ETP |
| BNSSA - operateur des APS saisonnier Catégorie C - 6ème échelon | | | | 1 ETP | 1 ETP |
| | | | | | |
| Personnel technique et administratif - catégorie C Adjoint administrif 1er échelon | MAI | JUIN | | JUILLET | AOUT |
| | scolaires | scolaires | public | public | public |
| Caisse-ménage-vestiaire | 2 agents à 21/35ème ETP | 2 ETP | | 3 ETP | |
| Entretien des bassins -plages-espaces verts | personnel technique CCMT | personnel technique CCMT | | 1 ETP | |
| Cafétéria | | | 1 à 16/35ème ETP | 1 ETP | |

- de fixer les tarifs d'entrée à l'espace aquatique en 2018 comme suit :

| Catégorie d'usagers | Tarifs 2018 |
|--------------------------------|-------------|
| Adulte | 3,50 € |
| Enfant (de 3 à 14 ans). | 3,00 € |
| Abonnement adulte (10 entrées) | 30,00 € |
| Abonnement enfant (10 entrées) | 22,00 € |

- d'accueillir gratuitement :
 - les sapeurs-pompiers ou gendarmes de l'intercommunalité.
 - les enfants du centre de loisirs de l'intercommunalité.
 - les scolaires de l'intercommunalité à hauteur d'une à deux séances par semaine dans la limite de nos capacités d'accueil et des possibilités d'organisation de la surveillance et de l'animation pédagogique.
 - l'EPMS Paul Cézanne à Tournus
- d'organiser le fonctionnement de la cafétéria de la façon suivante :

| OUVERTURE | Juin | Juillet | Août |
|-----------|---------------|---|------|
| Lundi | | Jour de fermeture de la cafétéria = jour de repos de l'agent | |
| Mardi | | 12h10 à 18h | |
| Mercredi | FERMEE | 12h10 à 18h | |
| Jeudi | | 12h10 à 18h | |
| Vendredi | | 12h10 à 18h | |
| Samedi | 11h30 à 18h30 | 12h10 à 18h | |
| Dimanche | 11h30 à 18h30 | 12h10 à 18h | |

- de fixer les tarifs des marchandises qui seront commercialisées comme suit :

| Tarifs | Crèmes glacées | Glaces à l'eau | Chips Gaufres | Quiches, pizzas individuelles ou croque-monsieur | Boissons fraîches | Boissons chaudes (Distributeur) |
|--------|----------------|----------------|---------------|--|-------------------|---------------------------------|
| 2018 | 2.50 € | 2.00 € | 1.00 € | 4.00 € | 1.50 € | 0.70 € |

Comptabilité/Finances

4. Budget principal : Vote du budget primitif 2018

La section de fonctionnement est équilibrée en dépenses et en recettes à : 8 568 412.51 €

La section d'investissement est équilibrée en dépenses et en recettes à : 4 113 312.96 €

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité des membres présents et représentés d'adopter le budget primitif 2018 du budget principal tel qu'il a été présenté.

5. Budget annexe lotissement industriel de Lacrost : Vote du budget primitif 2018

Le budget annexe lotissement industriel de Lacrost, en équilibre, est arrêté à la somme de 961 855.68 € pour la section de fonctionnement et 1 149 337.64 € pour la section d'investissement.

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, décide, à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe lotissement industriel de Lacrost tel qu'il a été présenté.

6. Budget annexe zone d'activité de l'Ecarlate : Vote du budget primitif 2018

Le budget annexe zone d'activité de l'Ecarlate, en équilibre, est arrêté à la somme de 299 207.94 € pour la section de fonctionnement et 583 240.87 € pour la section d'investissement.

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire, décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe de la zone d'activité de l'Ecarlate tel qu'il a été présenté.

7. Budget annexe pépinière d'entreprises : Vote du budget primitif 2018

Le budget annexe Pépinière d'entreprises, en équilibre est arrêté à la somme de 150 036 € pour la section de fonctionnement et 125 165 € pour la section d'investissement.

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe de la pépinière d'entreprises tel qu'il a été présenté.

8. Budget annexe SPANC : Vote du budget primitif 2018

Le budget SPANC, en équilibre est arrêté à la somme de 20 459.54 € en fonctionnement.

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés, d'adopter le budget primitif 2018 du budget annexe du SPANC tel qu'il a été présenté.

9. Emprunt pour le déploiement du Très Haut Débit sur le territoire

➔ Invité à se prononcer, le Conseil Communautaire décide à l'unanimité des membres présents et représentés de

- souscrire un emprunt de 1.000 000 € auprès de la Caisse d'Epargne Bourgogne Franche Comté selon les modalités suivantes :
 - durée : 15 ans
 - taux fixe : 1.23 %
 - frais de dossier : 0.10 %
 - échéances trimestrielles,
 - remboursement anticipé : indemnité actuarielle.
- autoriser Mme la Présidente à signer les contrats à intervenir.

Questions et informations diverses

La séance est levée à 20 heures 15.